Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_04-DE

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 octobre 2026

DATE DE CONVOCATION
16 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER, M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Jacqueline DALLA TORRE, M. Sébastien DONET, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE – Arrivée à 18h20), Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Jérôme MASSON, M. Martial PARIZOT, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir de Mme Denis ALLEMAND), M. Sylvain PORCHEROT, M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : Mme Denise ALLEMAND (pouvoir à M. Emmanuel PONTILLO), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (absente de 18h00 à 18h20), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Amélie BOUCHET-GELIN), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Madame Françoise GAUTHEROT, 4ème Vice-présidente déléguée à la communication, à la mobilité.

Membres en exercice	45	Délibération n°22/10/2026/04
Présents	39	Objet : Convention portant accord pluriannuel entre le syndicat d'énergies de Côte-d'Or (SICECO) et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'établissement de la mission d'analyse énergétique du patrimoine
Pouvoirs	05	
Votants	44	

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD),

Vu les statuts du SICECO, et notamment son article 6.8,

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_04-DE

La maîtrise de l'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine des Collectivités et intercommunalités a été défini comme un chantier majeur dans l'étude de la « Stratégie énergétique départementale » réalisée par le SICECO.

Dans ce cadre, le SICECO propose à ses adhérents, depuis 2007, d'effectuer les prédiagnostics énergétiques de leurs bâtiments en vue d'obtenir un état des lieux de leur patrimoine bâti et une liste de travaux d'amélioration énergétique à mettre en œuvre pour effectuer des économies d'énergie, ainsi que d'analyser la substitution d'une énergie fossile par la mise en place d'une production d'énergie à partir d'une source renouvelable.

Afin de répondre aux besoins et attentes de l'ensemble de ses adhérents, le SICECO a adapté le contenu de la mission initiale de prédiagnostics énergétiques et propose, aujourd'hui, la mission d'analyse énergétique du patrimoine.

Cette mission comprend l'élaboration d'un état des lieux de l'ensemble du patrimoine bâti, une analyse énergétique des bâtiments sur la base des factures payées par la Collectivité, ainsi que la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments les plus consommateurs. L'objectif de l'audit énergétique est la préconisation de travaux à mettre en œuvre en vue de réduire les consommations énergétiques, de diminuer les charges, et de limiter les émissions de CO_2.

La convention (jointe en annexe) a pour objet de définir les actions à mener, leur financement et les engagements à prendre par les deux parties, au titre de la mission d'Analyse énergétique du patrimoine réalisée par le Conseiller en Energie Partagé (CEP) ou Économe de Flux (EF) dans le cadre du transfert de la compétence « Conseil en Energie Partagé » de la Collectivité au SICECO.

Les études énergétiques réalisées sur les bâtiments communaux ou communautaires dans le cadre de la mission de Conseil en Energie Partagé sont subventionnées par le SICECO selon le règlement financier en vigueur au moment de la commande de ces études (voir annexe 5 de la présente convention).

Sous réserve du transfert de la compétence optionnelle « Conseil en Energie partagé » au Syndicat Intercommunal Collectivités Électricité Côte d'Or (SICECO),

Vu l'avis favorable de la 5ème Commission (transition écologique et énergétique, GEMAPI) en date du 12 octobre 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention portant accord pluriannuel entre le syndicat d'énergies de Côte-d'Or (SICECO) et la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise pour l'établissement de la mission d'analyse énergétique du patrimoine,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout acte et tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 22 octobre 2026

Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 05/11/2026
Qualité : Présidence de la Communauté

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER